

Conseil d'administration- Séance du 27/11/2020  
Intervention opérationnelle  
Étalement de paiement au profit de la CALL  
Délibération n° 2020/057

Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;  
Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;  
Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du volet général (objectifs stratégiques et financiers) du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 Mars 2020 ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n°2020/004 du 13 mars 2020 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions opérationnelles et leurs avenants dans la limite du seuil financier de 5 millions d'euros HT correspondant à l'enveloppe prévisionnelle d'intervention fixée dans la convention opérationnelle ou dans un de ses avenants ;  
Vu l'avis défavorable du contrôleur économique et financier de l'établissement sur le projet d'acte de cession en date du 18 novembre 2020  
Vu la délibération du conseil d'administration n°2020/026 du 26 juin 2020 adoptant le plan de mobilisation de l'EPF en réponse à la crise COVID et ses conséquences ;  
Vu les conventions opérationnelles passées avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour les opérations « LENS – QUARTIER DE LA GARE » et « LENS – LES ABORDS DU LOUVRE LENS » sur la commune de LENS ;

L'instance délibérante de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,  
sur proposition du président,

- Autorise la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à accorder un étalement de paiement du prix de cession d'un montant total de **9 975 536,15 euros HT** sur sept annuités courant de 2020 à 2026, pour les cessions au profit de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin concernant les deux opérations « LENS – QUARTIER DE LA GARE » et « LENS – LES ABORDS DU LOUVRE LENS »

La directrice générale  
Loranne BAILLY



Le président du conseil d'administration  
Salvatore CASTIGLIONE



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais, [www.epf-npdc.fr](http://www.epf-npdc.fr), et sera également consultable, ainsi que les pièces s'y rapportant, au siège de l'établissement situé 594 avenue Willy Brandt à Lille